



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 mars 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-sixième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013\*

#### Titre II Affaires politiques

#### Chapitre 6 Utilisations pacifiques de l'espace

(Programme 5 du cadre stratégique pour la période 2012-2013)\*\*

### Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble .....	2
Programme de travail .....	7
Annexe	
Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013 .....	17

---

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 6 (A/66/6/Add.1)*.

\*\* *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 6 (A/65/6/Rev.1)*.



## Vue d'ensemble

Tableau 6.1

### Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	8 071 400 dollars <sup>a</sup>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	8 023 000 dollars
<sup>a</sup> Aux taux de 2010-2011.	

Tableau 6.2

### Tableau d'effectifs proposés

<i>Postes</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2012-2013	24	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 5 G(AC)
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011	24	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 5 G(AC)

*Abréviations* : G(AC) : agent des services généraux (Autres classes).

- 6.1 L'objectif général du programme est de promouvoir la coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace aux fins du développement économique, social et scientifique, notamment au profit des pays en développement. Les textes portant autorisation et orientation générale du programme sont les résolutions de l'Assemblée générale et les décisions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique créé en 1959 par la résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée.
- 6.2 Les recommandations intéressant particulièrement les activités à entreprendre au titre du programme figurent dans les résolutions 54/68, 59/2, 59/115, 61/110, 61/111, 62/101, 62/217 et 64/86 de l'Assemblée générale.
- 6.3 Le Plan d'action du Comité concernant la poursuite de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) contenues dans la résolution intitulée « Le millénaire de l'espace : la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain », approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/68, est exposé dans son rapport sur la question (A/59/174). Approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 59/2, ce plan d'action constitue une stratégie de consolidation à long terme des dispositifs nationaux, régionaux et mondiaux visant à renforcer l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, le Comité assurera le lien entre les utilisateurs et les fournisseurs potentiels d'activités et de services spatiaux et tirera parti des partenariats établis entre son secrétariat, les États Membres, les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales internationales.
- 6.4 Par sa résolution 61/110, l'Assemblée générale a établi le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des

interventions d'urgence (UN-SPIDER). Ce programme offrira un accès universel à tous les types d'informations et de services spatiaux pertinents pour la gestion des catastrophes, à l'appui du cycle complet de la gestion des catastrophes. Il sera une voie d'accès aux informations d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes, servira de trait d'union entre les responsables de la gestion des catastrophes et la communauté spatiale, et facilitera la création de capacités et le renforcement des institutions, notamment dans les pays en développement.

- 6.5 Dans sa résolution 61/111, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction la création du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite. Celui-ci est chargé de promouvoir la coopération, selon qu'il conviendra, sur des questions d'intérêt mutuel concernant des services civils de positionnement, de navigation, de mesure du temps par satellite et des services à valeur ajoutée. Dans sa résolution 64/86, l'Assemblée s'est félicitée des progrès réalisés par le Comité international et a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique selon laquelle le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat devrait continuer d'assurer le secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et de son forum des fournisseurs.
- 6.6 Les actions entreprises par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en vue de renforcer le régime juridique international régissant les activités spatiales ont abouti à l'adoption, par l'Assemblée générale, des résolutions 59/115 et 62/101. Ces résolutions, qui visent à encourager le respect et l'application des dispositions des traités des Nations Unies relatifs à l'espace, notamment la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux et la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, contiennent des recommandations quant à l'application de la notion d'« État de lancement » et au renforcement de la pratique des États et des organisations intergouvernementales concernant l'immatriculation des objets spatiaux. Le programme appuiera aussi l'action que mène le Comité, en aidant les États à renforcer leurs capacités en matière de droit de l'espace.
- 6.7 Dans sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a approuvé les Lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique relatives à la réduction des débris spatiaux (A/62/20, par. 117 et 118, et annexe). D'application facultative, ces directives reflètent les pratiques actuelles d'un certain nombre d'organisations nationales et internationales. Dans sa résolution 64/86, l'Assemblée a accueilli avec satisfaction le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/934), adopté par le Sous-Comité scientifique et technique et approuvé par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Ce cadre de sûreté, établi en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, favorise l'utilisation sans danger des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
- 6.8 Le programme contribuera également aux efforts entrepris aux niveaux national, régional et mondial, y compris par des organismes des Nations Unies et des organismes internationaux s'occupant d'activités spatiales, afin de tirer le plus grand parti possible des sciences et techniques spatiales et de leurs applications.
- 6.9 Le programme continue de prendre activement part à la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, mécanisme de coordination et de coopération interorganisations depuis 1975, en vue précisément de promouvoir cette coordination et cette coopération et d'éviter les chevauchements d'activités dans l'utilisation des applications des techniques spatiales par l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau des affaires spatiales assure le secrétariat de la Réunion interorganisations. Dans sa résolution 65/97, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'intensification des efforts entrepris pour renforcer encore la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, notant avec satisfaction que les réunions officieuses ouvertes à tous, tenues à l'occasion des sessions annuelles de la Réunion interorganisations, sont un moyen constructif de

poursuivre un dialogue actif entre les entités des Nations Unies et les États Membres, et a encouragé les entités des Nations Unies à participer pleinement aux travaux de la Réunion. À cet effet, le Bureau des affaires spatiales continue de collaborer étroitement, avec d'autres entités des Nations Unies, à l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies. Pour établir son rapport le plus récent relatif à la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace : orientations et résultats escomptés pour la période 2010-2011 (A/AC.105/961), en date du 6 avril 2010, le Bureau des affaires spatiales s'est fondé sur des communications reçues des 15 entités suivantes : le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Europe (CEE), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Union internationale des télécommunications (UIT). Conformément à la réalisation escomptée c) du présent rapport, le programme continuera à améliorer la cohérence et l'effet de synergie dans les travaux relatifs à l'espace menés par les entités des Nations Unies et d'autres entités internationales qui utilisent les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour promouvoir le développement humain et le renforcement des capacités.

- 6.10 Ayant passé en revue ses opérations, le Bureau prévoit de fusionner la Section des applications des techniques spatiales et le programme UN-SPIDER afin de rationaliser les opérations, d'éliminer les activités communes aux deux sections qui font double emploi et d'assurer une exécution plus efficace et rentable du programme, comme il est indiqué en détail aux paragraphes 6.22 à 6.25 ci-après.
- 6.11 L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du programme pour l'exercice biennal 2012-2013, ainsi que les niveaux de référence et niveaux cibles correspondants, accompagnés des prévisions de dépenses, sont présentés de manière détaillée à la rubrique « Programme de travail » ci-dessous. On trouvera plus loin au paragraphe 6.20 les produits du programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

Tableau 6.3

**Répartition des publications**

<i>Publications</i>	<i>2008-2009 (nombre effectif)</i>	<i>2010-2011 (nombre estimatif)</i>	<i>2012-2013 (nombre estimatif)</i>
Publications en série	4	7	9
Publications isolées	5	1	3
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>12</b>

- 6.12 En 2012-2013, la plupart des publications du Bureau des affaires spatiales ne paraîtront que sous forme électronique, notamment sous la forme de CD-ROM, les exemplaires papier étant uniquement destinés aux réunions intergouvernementales. Les CD-ROM permettront de diffuser les documents pertinents dans les différentes langues disponibles sous un format unique, à la fois léger et économique. Outre les publications indiquées au tableau 6.3, le Bureau des affaires spatiales produira du matériel d'information – affiches, plaquettes et brochures – afin de

promouvoir les travaux du Comité et de mieux faire connaître l'apport des sciences et techniques spatiales, et de leurs applications.

- 6.13 Le montant total des ressources prévues au présent chapitre pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 8 071 400 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 48 400 dollars (soit 0,6 %). Cette augmentation s'explique par l'accroissement des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement du fait de la hausse des tarifs établis dans les accords de prestation de services, de l'acquisition de progiciels et du remplacement du matériel, dont une partie avait été achetée en 2005 et a dépassé sa durée de vie utile.
- 6.14 Pendant l'exercice biennal 2012-2013, des fonds extrabudgétaires, provenant de contributions volontaires, d'un montant prévu de 2 013 000 dollars, compléteraient les ressources inscrites au budget ordinaire pour financer diverses activités, telles que services consultatifs techniques, programmes de formation, ateliers, séminaires, projets opérationnels, publications, conception et diffusion de brochures, organisation de manifestations spéciales et renforcement du Service international d'information spatiale. L'accroissement des fonds extrabudgétaires est essentiellement lié aux annonces de contributions faites par les gouvernements donateurs à l'appui du programme UN-SPIDER, de l'ouverture d'une antenne du Bureau en Chine en 2011 et des activités du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite.
- 6.15 Le Bureau reçoit des contributions en espèces et en nature permettant de financer plusieurs de ses activités principales. Ces contributions continuent de jouer un rôle déterminant dans la capacité du Bureau d'atteindre les objectifs et d'assurer les réalisations escomptées du programme, notamment pour ce qui est des activités de formation et de renforcement des capacités, dont elles permettent de couvrir jusqu'aux deux tiers du coût total. Les ressources en nature sont fournies principalement par les institutions et pays hôtes pour des ateliers, séminaires et cours de formation organisés dans le cadre du Programme d'application des techniques spatiales et de UN-SPIDER, ainsi que pour les activités du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite. Ces ressources permettent de financer une vaste gamme de services essentiels pour ces activités, comme la mise à disposition de personnel, de bureaux, d'installations et de matériel, de lieux de réunion, de moyens logistiques et de services de transport au niveau local, ainsi que, selon diverses combinaisons de coûts, les frais d'interprétation s'il y a lieu, d'hébergement et de repas des participants venant des pays en développement. Nombre de gouvernements et d'institutions soutiennent aussi vigoureusement ces activités en mettant gratuitement à disposition des experts et des spécialistes dans certains domaines de formation, les frais de voyage, de logement et de mise en disponibilité de ces derniers étant intégralement pris en charge par leur institution d'origine. Les contributions volontaires en espèces et les ressources inscrites au budget ordinaire du Bureau, couvrent les déplacements internationaux des participants aux ateliers, aux stages de formation et aux réunions d'experts ainsi que les dépenses locales qui ne sont pas prises en charge par le pays hôte. Les contributions en espèces et en nature servent aussi à amorcer le financement des activités découlant des efforts de renforcement des capacités et de formation et, parfois, à engager des consultants afin que le Bureau soit mieux à même de fournir les services consultatifs techniques que les gouvernements demandent pour accroître leurs propres capacités de mettre en œuvre une politique spatiale, une législation ou des compétences techniques dans ce domaine. D'autres contributions en nature versées par les institutions s'occupant des activités spatiales assurent le voyage et les frais de subsistance de leurs experts qui viennent partager leur savoir dans le cadre des activités organisées par le Bureau, et dont la participation ne coûte donc rien à l'Organisation. La possibilité, pour le Bureau, de continuer à disposer de fonds extrabudgétaires influera grandement sur sa capacité à maintenir, au niveau actuel, ses activités de renforcement au profit des pays en développement.

- 6.16 Les ressources à signaler en application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation au titre du présent chapitre s'élèvent à 437 400 dollars (36 mois de travail), soit 32,5 mois de travail d'administrateur et 3,5 mois de travail d'agent des services généraux. Les ressources demandées serviront à entreprendre l'autoévaluation facultative des activités de l'Équipe de gestion du programme du Bureau des affaires spatiales, qui est censée être consacrée à un thème précis chaque trimestre et portera sur les principales responsabilités du Bureau en matière d'exécution du programme. Elles serviront aussi à mener à bien l'autoévaluation obligatoire, qui doit permettre de déterminer si les résultats escomptés du programme pourront être atteints conformément à ce qui est prévu dans les cadres logiques approuvés pour 2012-2013.
- 6.17 À la suite des évaluations internes, le Bureau des affaires spatiales a adopté des mesures concrètes pour améliorer la gestion du programme et l'établissement de rapports sur son exécution. Il a mis au point plusieurs autres mécanismes de suivi et d'évaluation de l'exécution du programme, dont : a) l'envoi de questionnaires aux bénéficiaires des services et prestations du Bureau; b) l'organisation périodique de réunions sur l'exécution du programme, tant au niveau des sections que de la haute direction; et c) la diffusion des enseignements tirés de l'expérience dans le cadre des réunions mensuelles du personnel du Bureau. Le Bureau est ainsi régulièrement en mesure de recenser les points à améliorer, de rechercher des moyens de surmonter les difficultés d'ordre pratique et, en même temps, de mettre au point des outils permettant d'améliorer l'exécution d'un point de vue fonctionnel et administratif, et d'échanger des suggestions à cette fin.

Tableau 6.4

**Ressources nécessaires, par composante et par source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2012-2013 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
Programme de travail	7 902,7	8 023,0	48,4	0,6	8 017,4	20,8	8 092,2
<b>Total (1)</b>	<b>7 902,7</b>	<b>8 023,0</b>	<b>48,4</b>	<b>0,6</b>	<b>8 017,4</b>	<b>20,8</b>	<b>8 092,2</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 (montant estimatif)	2012-2013 (montant estimatif)
<b>Total partiel</b>	<b>1 169,1</b>	<b>1 887,0</b>	<b>2 013,0</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>9 071,8</b>	<b>9 910,0</b>	<b>10 105,2</b>

Tableau 6.5

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes temporaires									
	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Budget ordinaire				Fonds extrabudgétaires (contributions volontaires)		Total	
	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>										
D-2	1	1	–	–	–	–	–	1	1	
D-1	1	1	–	–	–	–	–	1	1	
P-5	2	2	–	–	–	–	–	2	2	
P-4/3	12	12	–	–	–	–	–	12	12	
P-2/1	3	3	–	–	–	–	–	3	3	
<b>Total partiel</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	
<b>Agents des services généraux</b>										
1 <sup>re</sup> classe	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Autres classes	5	5	–	–	–	–	–	5	5	
<b>Total partiel</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	

**Programme de travail**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 071 400 dollars*

- 6.18 Le Bureau des affaires spatiales est chargé d'exécuter le programme conformément à la stratégie définie au programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013.

Tableau 6.6

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation :** Intensifier la coopération entre les États Membres et les organismes internationaux à l'appui des activités spatiales à des fins pacifiques et l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications pour la réalisation des objectifs de développement durable arrêtés au niveau international

**Réalisations escomptées du Secrétariat**

a) Meilleure compréhension par la communauté internationale du régime juridique institué par l'ONU pour régir les activités dans l'espace et plus grande adhésion à ce régime

**Indicateurs de succès**

a) i) Augmentation du nombre d'États et d'organismes intergouvernementaux qui ont adhéré aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace et aux résolutions connexes ou se sont employés à les appliquer

*Mesure des résultats (nombre de règlements, de lois, de ratifications et de notifications de traités par les États)*

2008-2009 : 29 mesures

Chiffre estimatif pour 2010-2011 :

33 mesures

Objectif pour 2012-2013 : 37 mesures

ii) Augmentation du nombre de pays qui bénéficient d'un appui destiné à renforcer leurs capacités en droit de l'espace

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 30 pays bénéficiant d'un appui

Chiffre estimatif pour 2010-2011 : 33 pays bénéficiant d'un appui

Objectif pour 2012-2013 : 38 pays

bénéficiant d'un appui

b) Renforcement de la capacité des pays d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications, en particulier dans les domaines touchant au développement durable

b) i) Augmentation du nombre de pays bénéficiant d'une formation aux sciences et techniques spatiales et à leurs applications

*Mesure des résultats (nombre de pays bénéficiant d'une formation)*

2008-2009 : 43 pays

Chiffre estimatif pour 2010-2011 : 45 pays

Objectif pour 2012-2013 : 47 pays

ii) Augmentation du nombre de pays utilisant les sciences et techniques spatiales et leurs applications

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 90 pays

Chiffre estimatif pour 2010-2011 : 95 pays

Objectif pour 2012-2013 : 100 pays

c) Amélioration de la cohérence et de l'effet de synergie dans les travaux relatifs à l'espace menés par les entités des Nations Unies et d'autres entités internationales qui utilisent les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour promouvoir le développement humain et le renforcement des capacités

c) Multiplication des partenariats et des effets de synergie avec les organismes des Nations Unies, l'industrie et les entités spatiales pour faire prendre conscience de l'importance des sciences et techniques spatiales et de la nécessité d'en renforcer l'utilisation

*Mesure des résultats*

2008-2009: 13 partenariats ou effets de synergie

Chiffre estimatif pour 2010-2011 :

15 partenariats ou effets de synergie

Objectif pour 2012-2013 : 17 partenariats ou effets de synergie

d) Meilleure compréhension et acceptation, de la part des pays et des organisations internationales et régionales compétentes, des moyens d'accès aux divers types d'informations d'origine spatiale en vue d'appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes, et engagement accru de leur part de développer les capacités d'utilisation de ces informations

d) i) Augmentation du nombre de pays qui demandent et reçoivent une assistance technique systématique et continue en vue d'intégrer des solutions spatiales dans leurs plans et politiques de gestion des catastrophes et leurs programmes de réduction des risques

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 13 pays

Chiffre estimatif pour 2010-2011 : 23 pays

Objectif pour 2012-2013 : 25 pays

ii) Augmentation du nombre des organismes d'intervention en cas d'urgence qui utilisent des informations d'origine spatiale

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 3 organismes

Chiffre estimatif pour 2010-2011 :

5 organismes

Objectif pour 2012-2013 : 7 organismes

e) Meilleure compréhension et utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite à l'appui des objectifs fixés en matière de développement durable

e) i) Augmentation du nombre d'États et d'entités qui contribuent à faciliter l'accès aux services de positionnement, de navigation et de synchronisation

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 9 États et entités

Chiffre estimatif pour 2010-2011 : 12 États et entités

Objectif pour 2012-2013 : 15 États et entités

ii) Augmentation du nombre de pays qui utilisent les services de positionnement, de navigation et de synchronisation

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 41 États

Chiffre estimatif pour 2010-2011 : 46 États

Objectif pour 2012-2013 : 51 États

---

## Facteurs externes

6.19 Le programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les États Membres sont déterminés à appliquer les recommandations, résolutions et décisions pertinentes et à prendre des mesures nécessaires durant l'exercice biennal et sont en mesure de le faire;
- b) Les parties prenantes, surtout celles qui sont dotées de moyens dans le domaine spatial, prennent des décisions importantes leur permettant de continuer à participer activement ou à

consacrer les ressources nécessaires pour promouvoir les sciences et techniques spatiales et leurs applications;

- c) Les parties prenantes soutiennent l'Organisation et participent activement aux débats des organes intergouvernementaux dont le Bureau assure le service;
- d) Les services ne sont pas compromis par le manque de ressources humaines ou financières.

## Produits

6.20 Les produits finals de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
  - i) Assemblée générale (budget ordinaire) :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale consacrées au point de l'ordre du jour intitulé « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace » (6); organisation de réunions-débats à l'Assemblée générale sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace (2); services fonctionnels de secrétariat au Groupe de travail plénier sur les questions relatives à l'espace inscrites à l'ordre du jour de la Quatrième Commission (6);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de ses cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions (2);
  - ii) Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (budget ordinaire) :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières du Comité (32);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (2); document de séance pour le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (1); autres documents pour les réunions programmées du Comité (4); rapport du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de ses cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions (2); rapport du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de ses quarante-neuvième et cinquantième sessions (2); rapport sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies (1);
  - iii) Sous-Comité scientifique et technique (budget ordinaire) :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : aide à la Fédération internationale d'aéronautique pour l'organisation d'un colloque sur les applications des techniques spatiales pendant la session de 2013 du Sous-Comité (1); organisation d'un colloque des industries spatiales pendant la quarante-neuvième session du Sous-Comité (1); services fonctionnels de secrétariat pour les réunions plénières du Sous-Comité et les réunions de ses groupes de travail (60);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents d'information, études, rapports et autres documents sur des questions inscrites à l'ordre du jour du Sous-Comité (14); documents de séance pour le Sous-Comité (1); rapport du spécialiste des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (2); rapport de la réunion annuelle du Comité international sur les systèmes mondiaux

de navigation par satellite organisée par son secrétariat exécutif (2); rapport sur le plan de travail du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) pour l'exercice biennal 2014-2015 (1); rapport sur le programme de travail exécuté par UN-SPIDER (2); rapport sur l'appui consultatif technique et les activités menées dans le cadre du plan de travail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite exécuté par son secrétariat exécutif (2); rapport sur l'appui consultatif technique apporté par UN-SPIDER (2); rapports sur les ateliers, formations, colloques, conférences et séminaires organisés dans le cadre du programme de travail du Bureau (12); rapport spécial sur un sujet relatif à l'espace choisi par la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (1);

- iv) Sous-Comité juridique (budget ordinaire) :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : aide à l'Institut international de droit spatial/Centre européen pour le droit spatial pour l'organisation d'un colloque sur le droit de l'espace durant les cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du Sous-Comité (2); et pendant les réunions plénières du Sous-Comité et les réunions de ses groupes de travail (52);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents d'information, études juridiques, rapports et autres documents sur des questions inscrites à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique (6); documents de séance (1); rapports sur les ateliers, formations, colloques, conférences et séminaires consacrés aux aspects juridiques des activités spatiales (2);
  - v) Services fonctionnels pour les réunions (budget ordinaire) : services fonctionnels de secrétariat pendant les séances plénières du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et les réunions de ses groupes de travail, et de son forum des fournisseurs (18); et services fonctionnels de secrétariat à son groupe de travail chargé de la diffusion de l'information et du renforcement des capacités (1);
  - vi) Services de dépositaire (budget ordinaire) : diffusion d'informations aux États Membres conformément au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, à l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, et aux Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace (1); tenue d'un registre et d'une base de données publics recensant les informations fournies par les États Membres dans les documents des séries A/AC.105/INF et ST/SG/SER.E conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (1);
- b) Autres activités de fond :
- i) Publications en série (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : *descriptif des activités menées par le Bureau des affaires spatiales dans le domaine du droit de l'espace (2); descriptif des activités menées par le Bureau des affaires spatiales dans le domaine de l'information d'origine spatiale et la gestion des catastrophes (1); Solutions spatiales aux problèmes mondiaux : comment les organismes des Nations Unies utilisent la technologie spatiale pour atteindre les objectifs de développement (1); programmes d'enseignement des Nations Unies sur les sciences, les technologies et la navigation spatiales et le droit de l'espace (1); Traités et principes des Nations Unies relatifs à*

*l'espace extra-atmosphérique et résolutions connexes de l'Assemblée générale (2); état d'application des Traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique et résolutions connexes de l'Assemblée générale (2);*

- ii) Publications isolées : *Initiative des Nations Unies sur les sciences spatiales fondamentales (1); Initiative sur la présence humaine dans l'espace (1); Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (1);*
- iii) Missions d'établissement des faits : participation à des réunions d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'occupant de questions liées à l'espace (10);
- iv) Expositions, visites guidées et conférences (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : gestion de l'exposition permanente sur les incidences positives des technologies spatiales sur l'amélioration de la vie sur Terre et la protection de l'environnement (1); exposé sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine spatial à l'intention des États Membres, des organisations intergouvernementales et des entités non gouvernementales (1); exposition de courte durée sur les incidences positives des activités spatiales (1);
- v) Brochures, feuillets d'information, planches murales, pochettes de documentation : document de sensibilisation, de formation et d'information sur les activités spatiales menées par l'Organisation et sur les travaux du Bureau (1);
- vi) Communiqués et conférences de presse : rédaction de communiqués de presse et organisation de conférences de presse (1);
- vii) Manifestations spéciales : organisation et coordination de manifestations spéciales pour célébrer des exploits ou des anniversaires d'événements liés au domaine spatial (1);
- viii) Supports techniques (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : facilitation du déploiement d'une panoplie d'instruments dans le cadre de l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, notamment en diffusant des informations techniques et autres (1); gestion du Service international d'information spatiale, qui comprend le site Web du Bureau des affaires spatiales et des bases de données sur divers sujets ayant trait aux sciences et technologies spatiales et au droit de l'espace, et diffusion de CD-ROM éducatifs sur les sciences et technologies spatiales et le droit de l'espace (1); gestion du portail d'information électronique du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (1); gestion du portail de connaissances de UN-SPIDER (1); fourniture d'informations, de références et d'autres services de bibliothèque aux États Membres, aux autres bureaux des Nations Unies, à d'autres organismes des Nations Unies, à des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et au grand public (1);
- ix) Missions humanitaires (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : facilitation de l'accès aux informations d'origine spatiale à l'appui des interventions d'urgence et des opérations humanitaires au moyen de SpaceAid, y compris l'ouverture d'une permanence téléphonique tous les jours 24 heures sur 24 (1);
- x) Séminaires pour les utilisateurs extérieurs (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : participation à des réunions d'organisations intergouvernementales et d'entités non gouvernementales s'occupant de questions liées à l'espace (10);
- xi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions (budget ordinaire) : tribune publique annuelle d'échange d'informations entre les membres du Comité et les

représentants d'entités du système des Nations Unies (2); Réunion interorganisations annuelle sur les activités spatiales (2);

- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs :
    - a. Fourniture, sur demande, d'une assistance aux États Membres, aux organisations régionales, intergouvernementales et non gouvernementales pour l'élaboration de mesures, de programmes et de projets nationaux et régionaux touchant le droit de l'espace, la politique spatiale et les sciences et technologies spatiales et leurs applications (1);
    - b. Fourniture, sur demande, d'une assistance technique consultative aux États Membres en vue d'intégrer des solutions spatiales dans leurs plans et politiques de gestion des catastrophes et leurs programmes de réduction des risques (1);
    - c. Fourniture d'une assistance technique et d'une assistance financière symbolique, pour appuyer les activités d'éducation et de formation ainsi que les opérations des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales (affiliés à l'Organisation des Nations Unies), y compris leurs conseils d'administration et comités consultatifs (8);
  - ii) Stages, séminaires et ateliers :
    - a. Réunion d'experts internationaux, notamment des représentants des bureaux nationaux et régionaux du programme UN-SPIDER, d'autres entités du système des Nations Unies et des initiatives internationales et régionales prévues ou en cours, avec des responsables et des spécialistes de la gestion des catastrophes sur l'utilisation des techniques spatiales dans la gestion des catastrophes, afin d'examiner les activités menées sur le terrain et d'arrêter les orientations futures (2);
    - b. Ateliers et réunions d'experts organisés dans différentes régions du monde à l'intention des responsables et des spécialistes de la gestion des catastrophes sur l'utilisation des techniques spatiales dans la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence (2);
    - c. Ateliers, séminaires et réunions d'experts sur les aspects juridiques des activités spatiales (2);
    - d. Ateliers, séminaires, stages de formation et réunions d'experts organisés à l'intention de participants de pays en développement, en particulier des femmes, sur les thèmes prioritaires du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (12);
  - iii) Bourses de recherche et bourses d'études :
    - a. Administration de bourses internationales de longue durée dans le domaine des sciences et des techniques spatiales, offertes par des États Membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'occupant de questions spatiales (12);
    - b. Fourniture d'une assistance destinée à faciliter la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le programme d'activités du Bureau (4);

- c. Fourniture d'une assistance destinée à faciliter l'application de mesures de suivi, en particulier dans les pays en développement, comme suite aux activités de renforcement des capacités du Bureau, y compris, au besoin, d'une assistance financière symbolique (1);
- d. Fourniture d'une assistance destinée à faciliter la participation de professionnels originaires de pays en développement à certaines activités visant à promouvoir l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite (1);
- d) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire) :
- i) Gestion des ressources humaines : planification, administration et gestion des ressources humaines du Bureau (1);
- ii) Planification des programmes, budget et comptabilité : planification du programme et du budget du Bureau (exécution à court et long terme, suivi des résultats et établissement des documents y afférents) (1).

Tableau 6.7

**Ressources nécessaires : programme de travail**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	6 833,2	6 833,2	24	24
Autres objets de dépense	1 189,8	1 238,2	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>8 023,0</b>	<b>8 071,4</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
Fonds extrabudgétaires	1 887,0	2 013,0	–	–
<b>Total</b>	<b>9 910,0</b>	<b>10 084,4</b>	<b>24</b>	<b>24</b>

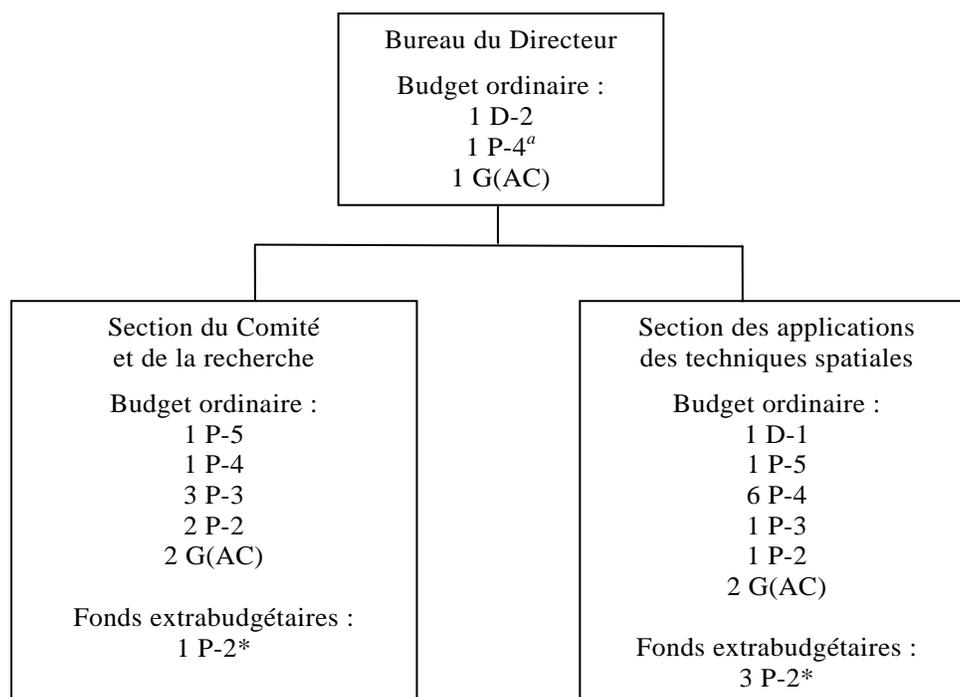
- 6.21 Le montant total des ressources prévues au présent chapitre pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 8 071 400 dollars. Il permettrait de financer le maintien de 24 postes, ainsi que les autres objets de dépense. L'augmentation de 48 400 dollars s'explique principalement par celle des frais généraux de fonctionnement, d'une part (qui résulte de la hausse des tarifs établis dans les accords de prestation de services), et par celle des dépenses au titre du mobilier et du matériel, d'autre part (imputable à l'acquisition de nouveaux progiciels et au remplacement de matériel, dont une partie avait été achetée en 2005 et avait dépassé le cycle de remplacement habituel, qui est de quatre ans).
- 6.22 À la suite d'un examen de sa structure organisationnelle actuelle, le Bureau a fusionné, en 2011, sa Section des applications des techniques spatiales et le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER). Il se conformait ainsi à une recommandation du Bureau des services de contrôle interne invitant à réaliser un examen destiné notamment à déterminer s'il y avait lieu de fusionner le Programme et la Section susmentionnés, et de renforcer la Section du Comité et de la recherche.
- 6.23 La Section des applications des techniques spatiales organise et exécute le programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, qui vise à promouvoir la coopération

internationale et régionale dans le domaine des applications des sciences et techniques spatiales au service du développement économique et social, notamment en diffusant des informations et en dispensant des formations sur les applications pratiques des technologies spatiales, en particulier au profit des pays en développement, ainsi qu'en apportant ses conseils et son soutien à l'appui des activités à long terme menées par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés au système des Nations Unies. La Section est dirigée par 1 chef de la classe D-1 et compte 1 poste P-5, 3 postes P-4, 1 poste P-3, 1 poste P-2, et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes).

- 6.24 Le programme UN-SPIDER a été créé en application de la résolution 61/110 de l'Assemblée générale dans l'objectif de fournir un accès universel à tous les types d'informations et de services spatiaux à l'appui du cycle complet de la gestion des catastrophes, de servir de trait d'union entre les responsables de la gestion des catastrophes et la communauté spatiale et de faciliter la création de capacités et le renforcement des institutions, notamment dans les pays en développement. Le programme compte quatre postes de la classe P-4 inscrits au budget ordinaire, dont un poste de coordonnateur du programme, et neuf emplois de temporaire financés au moyen de fonds extrabudgétaires, dont les titulaires sont détachés à titre gracieux par l'Allemagne, l'Autriche, l'Institut allemand de recherches et d'essais aérospatiaux, le Centre aérospatial Turksat, le Centre national chinois de réduction des catastrophes et l'Administration spatiale nationale chinoise. Du point de vue de la gestion, le fait qu'un administrateur de la classe P-4 assure la coordination de trois autres fonctionnaires de la même classe ne constitue pas une pratique de gestion saine; aussi, compte tenu des enseignements tirés des expériences passées, ainsi que de l'examen et de la fusion susmentionnés, est-il proposé, pour régler ce problème, de créer un poste de la classe P-5 dont le titulaire serait chargé de diriger, coordonner et superviser le personnel du programme et d'autres fonctionnaires dans les différents bureaux à Beijing, Bonn et Vienne.
- 6.25 La fusion proposée de la Section des applications des techniques spatiales et du programme UN-SPIDER permettrait d'adopter une approche intégrée et concertée de la planification et de l'organisation des activités liées aux questions qui intéressent ces deux entités, telles que le changement climatique, la télésanté, les opérations de recherche et de sauvetage, et les ressources en eau. La nouvelle section serait dirigée par un chef de la classe D-1 qui élaborerait et planifierait les objectifs du Programme d'application des techniques spatiales et du programme UN-SPIDER, y compris des bureaux d'appui régionaux d'UN-SPIDER et des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies. La fusion proposée donnerait lieu à la création d'un poste de la classe P-5 dont le titulaire dirigerait, coordonnerait et superviserait le personnel du programme et d'autres fonctionnaires dans les différents bureaux à Beijing, Bonn et Vienne, ce qui permettrait de rationaliser, au sein de la nouvelle section, les fonctions liées à l'évaluation et au suivi des programmes, à l'établissement des rapports sur l'exécution des programmes, à la planification, au contrôle et à l'analyse du budget, et à la planification des ressources humaines. Un poste d'administrateur de programmes de la classe P-4 serait par conséquent réaffecté au Bureau du Directeur pour seconder ce dernier dans la gestion du programme.
- 6.26 Les fonds extrabudgétaires nécessaires sont estimés à 2 013 000 dollars pour 2012-2013, ce qui représente une augmentation de 126 000 dollars par rapport au montant estimé pour 2010-2011 (1 887 000 dollars). Une augmentation nette des ressources demandées au titre des autres objets de dépense est prévue pour les activités décrites plus haut aux paragraphes 6.14 et 6.15.

## Bureau des affaires spatiales

### Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013



*Abbreviations* : G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); AN : administrateur recruté sur le plan national; DTG : détachement à titre gracieux.

\* Détachement à titre gracieux de titulaires d'emplois de temporaire financés au moyen de fonds extrabudgétaires par l'Allemagne, l'Autriche, l'Institut allemand de recherches et d'essais aérospatiaux, le Centre aérospatial Turksat, le Centre national chinois de réduction des catastrophes et l'Administration spatiale nationale chinoise.

<sup>a</sup> Poste transféré du programme UN-SPIDER à la suite de la fusion de la Section des applications des techniques spatiales et d'UN-SPIDER.

## Annexe

### Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013

<i>Paragraphe du document A/64/6 (Chap. 6)</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
6.14 a) iii) a.	Aide au Comité de la recherche spatiale (COSPAR) pour l'organisation d'un colloque sur les applications spatiales pendant la quarante-huitième session du Sous-Comité	1	Ce produit fait l'objet du paragraphe 6.20 a) iii) a. du présent rapport.
6.14 a) iii) a.	Assistance aux présidents des équipes créées par le Comité pour l'application des recommandations d'UNISPACE III	1	Seules deux équipes restent officiellement actives (respectivement dans les domaines de la santé publique et des objets géocroiseurs). L'aide apportée par le Bureau aux présidents concernés est fournie en marge de la réunion annuelle du Sous-Comité scientifique et technique, des réunions annuelles du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que d'autres activités et manifestations organisées par le Bureau (dans le cadre de services consultatifs).
6.14 a) iii) a.	Aide pour les activités de suivi procédant de l'application des recommandations d'UNISPACE III;	1	La plupart des activités expressément liées à UNISPACE ont été mises en œuvre, et celles qui restent sont actuellement exécutées dans le cadre des travaux intergouvernementaux menés par le Comité et par le biais de ses organes subsidiaires, ainsi qu'au niveau national.
6.14 b) i)	<i>Highlights in Space: Progress in Space Science, Technology and Applications, International Cooperation and Space Law</i>	2	Cette publication en série sera supprimée, les informations qu'elle contient n'étant généralement plus d'actualité au moment de sa parution. La plupart de ces informations sont désormais facilement accessibles sur Internet.
6.14 b) i)	<i>Rapport sur la Semaine mondiale de l'espace</i>	2	Ce produit (rapport officiel/publication) cessera d'exister dans sa forme actuelle. Les informations reçues seront diffusées sous forme de livre électronique sur le site Web du Bureau.
6.14 b) i)	<i>Space Matters</i>	1	Cette publication périodique continuera d'exister mais son cycle de parution sera de 3 à 4 ans. On a constaté, lors de la préparation de la première édition, qui devrait paraître en 2011, que les informations ne varieront guère d'une année à l'autre; la publication étant relativement coûteuse, il a donc été

**Titre II Affaires politiques**

<i>Paragraphe du document A/64/6 (Chap. 6)</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
			décidé d'étendre pour l'instant le cycle de reproduction.
6.14 c) i) a.	Administration d'un cadre opérationnel pour la diffusion, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, d'informations, de solutions et de moyens de gestion des catastrophes dérivés des activités spatiales	1	Ce produit fait aussi l'objet du paragraphe 6.20 b) ix) du présent rapport.
6.14 c) i) f.	Fourniture, le cas échéant, d'une assistance technique et d'une assistance financière symbolique pour l'application de mesures de suivi, en particulier dans les pays en développement, comme suite aux activités de renforcement des capacités du Bureau	1	Ce produit fait aussi l'objet du paragraphe 6.20 c) iii) c. du présent rapport.
<b>Total</b>		<b>10</b>	